

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE
SAINT-PIERRE DE BAT DU MARDI 16 JUIN 2021**

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PIERRE DE BAT dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie le **MERCREDI 16 JUIN 2021**, sous la présidence de Monsieur Olivier MEHATS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **10 JUIN 2021**

Etaient présents :

M. MEHATS Olivier, M. DUVIGNAC Michel, M. COURDILLE Philippe, Mme BORTOLUZZI Béatrice, M. LEREDU Jean-Paul, M. SIMONNEAU Florent, Mme GAUBUSSEAU Camille, Mme HÜGELMANN Caroline, Mme MEYRAND Vanessa, M. POIRIER Aymeric, LEVEAU Éric

Absent : Aucun

La séance a été ouverte à 19h00 sous la présidence de Monsieur Olivier MEHATS qui, après l'appel nominal, demande s'il y a un volontaire pour établir le procès-verbal de la séance.

Florent Simonneau propose sa candidature.

Le compte rendu du précédent conseil est accepté à l'unanimité.

1) DELIBERATIONS

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR TRAVAUX BOURG

Pour ce projet d'aménagement du bourg, devant la mairie, le cabinet AZIMUT a contacté 4 entreprises. Les différentes offres sont présentées au conseil.

La société EUROVIA a proposé une offre à 34 158,00 € HT, EIFFAGE à 29 995,00 €, SILO-MI à 40922,00 €, et CMR à 38 950,00 €

Après avoir étudié le contenu de ces offres et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Décide de retenir l'offre de la société EIFFAGE à 29995,00€ HT soit 35994,00 TTC.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

TRANSFERT DE COMPÉTENCE PLU-PLUI

Monsieur le Maire explique que la communauté de communes travaille sur un projet de création d'un PLUI (Plan Local Urbanisme Intercommunal), mais que la diversité de nos territoires communaux demandera un travail important avant de concrétiser un tel document. Monsieur le Maire ajoute que ce projet, s'il devait aboutir, nécessiterait le transfert de la compétence urbanisme à la Communauté de communes. Il demande donc au conseil si celui-ci est pour ce transfert.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Décide de refuser le transfert de la compétence.

Pour : 0 Contre : 11 Abstention : 0

PACTE DE GOUVERNANCE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Monsieur le Maire présente le pacte de gouvernance de la communauté de communes. Les modalités de ce pacte sont prévues à l'article L5211-11-2 du Code Générale des Collectivités Territoriales, et a pour objectif de définir le fonctionnement institutionnel de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers ainsi que les relations entre elle et ses communes membres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Accepte ce pacte de gouvernance

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

POSITION DE LA COMMUNE SUR L'AVENIR DU SIRS

Jean-Paul Leredu explique que lors du dernier conseil syndical du SIRS (Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire, pour le collège de Sauveterre) certaines communes adhérentes ont demandé la dissolution du syndicat en raison du, transfert de la gestion du transport scolaire à la région depuis la rentrée 2019. En effet depuis cette date le syndicat a vu sa mission évoluer, mais reste l'interlocuteur local pour la région, le transporteur, le collège et les familles. Jean-Paul Leredu pose donc la question suivante :

Souhaitez vous voir le SIRS poursuivre sa mission dans sa forme actuelle, ou souhaitez-vous la dissolution du syndicat ?

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Décide vouloir la poursuite de la mission du SIRS à condition que la participation financière nécessaire à son fonctionnement reste raisonnable.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 1

2) INFORMATIONS DIVERSES :

LOYER DE LA POSTE

Monsieur le Maire informe le conseil, que le logement de la Poste a de nouveaux locataires. Il s'agit d'une famille avec trois enfants. Ces derniers seront sûrement scolarisés sur le regroupement, ce qui sera un plus pour nos écoles.

AVANCEMENT TRAVAUX VOIRIE ET EAU:

Michel Duvignac, premier adjoint, explique que les ponts de Bibard et Jauffrion ont été réparés par un enrochement et du béton. Le travail effectué semble de bonne qualité. Pour la rue du moulin, les caniveaux sont posés et le revêtement devrait être fait prochainement. Pour les travaux de la canalisation d'eau, rue de l'église, le chantier semble à peu près dans les temps, et devrait donc respecter le calendrier annoncé.

ORGANISATION DES ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES:

Le tableau des permanences est présenté au conseil afin de confirmer la plage horaire retenue par chacun. L'ensemble des documents nécessaires au bon déroulement de ce premier tour de ces scrutins est déjà prêt.

3) QUESTIONS DIVERSES :

- Le maire propose que notre commune adhère au service de la société SCAPA de Casteljaloux qui dispose d'une antenne sur Bordeaux.
Cette société s'occupe, moyennant une cotisation annuelle de 0,83 € par habitant, de la gestion des animaux errants, ou trouvés morts sur la commune, avec un délai d'intervention très rapide (apparemment dans les 2 heures). Sachant que le refuge des clochards poilus, qui assurait ce service, n'existe plus, le conseil accepte cette adhésion à l'unanimité.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au : **22/07/2021 à 19h00**

La séance est levée à 20h50